

VILLE DE VILLEFRANCHE/SAONE
(Rhône)

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 MARS 2010

**Présents : M. PERRUT, Mme LUTZ, M. FAURITE, Mme JACQUEMET, M. JAMBON, Mme VELUT, M. RAVIER, Mme GLANDIER, M. PICARD, M. DUCRAY, Mme DUBOIS, M. GUENICHON (adjoint(es), M. GEERNAERT, Mme PELOSSE, M. BANCK, Mme PARLIER, M. MOULIN, Mme RUCH, Mme BEAUCLAIR, Mme BAIZID, M. GOUDARD, M. ERYILDIZ, Mme SEIVE, Mme ROUX-BALANDRAS, M. BRAKENI, M. DESMULES, Mme BERTHOUX, M. RONZIERE, M. FROMENT, Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER (conseillers municipaux).
M. LACROIX, Trésorier Principal.**

Absents excusés : M. MANDON (pouvoir à M. BANCK), M. CHARRIN, Mme PAGNON (pouvoir à Mme SEIVE), Mme DUBURE (pouvoir à M. DESMULES), Mme LEBAIL-COQUET (pouvoir à M. GALLAND).

Secrétaire de séance : M. MOULIN.

Avant de procéder à l'examen de l'ordre du jour, M. le Député-Maire accueille la délégation de la ville de KANDI au Bénin partenaire de la ville de Villefranche. Cette délégation est présidée par M. le Maire de KANDI. Cette visite s'inscrit dans le cadre de la 8^{ème} quinzaine du Bénin à Villefranche.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} FEVRIER 2010.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du 1^{er} février 2010 est adopté à l'unanimité.

2 – AFFECTATION PROVISoire DE RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2009 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide de procéder à l'affectation provisoire du résultat 2009 de la section de fonctionnement comme suit : (cf annexe n° 1).

3 – AFFECTATION PROVISoire DE RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2009 – BUDGET ANNEXE PARKING CHASSET.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide de procéder à l'affectation provisoire du résultat 2009 de la section de fonctionnement comme suit : (cf annexe n° 2).

4 - AFFECTATION PROVISoire DE RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2009 – BUDGET ANNEXE PARKING BOIRON.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide de procéder à l'affectation provisoire du résultat 2009 de la section de fonctionnement comme suit : (cf annexe n° 3).

5 - AFFECTATION PROVISoire DE RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2009 – BUDGET ANNEXE CAMPING.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide de procéder à l'affectation provisoire du résultat 2009 de la section de fonctionnement comme suit : (cf annexe n° 4).

6 – REPRISE DES RESULTATS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU CA 2008 ET DU RESULTAT PROVISOIRE 2009 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGET ANNEXE RESIDENCE G. MERARD.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide de procéder à la reprise du résultat du CA 2008 de la section de fonctionnement et du résultat provisoire 2009 de la section d'investissement comme suit :

Reprise de l'excédent de fonctionnement du Compte Administratif
2008 au Budget Primitif 2010 : **37 971,69 €**

Reprise de l'excédent d'investissement provisoire de 2009 au
Budget Primitif 2010 : **78 956,27 €**

7 – AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU CA 2008 – BUDGET ANNEXE RESIDENCE G. MERARD.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide d'affecter le résultat du CA 2008 de la section de fonctionnement comme suit : (cf annexe n° 5).

8 - REPRISE DES RESULTATS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU CA 2008 ET DU RESULTAT PROVISOIRE 2009 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGET ANNEXE RESIDENCE ATHENA.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide de procéder à la reprise du résultat du CA 2008 de la section de fonctionnement et du résultat provisoire 2009 de la section d'investissement comme suit :

Reprise du déficit de fonctionnement du Compte Administratif 2008
au Budget Primitif 2010 : **2 817,78 €**

Reprise de l'excédent d'investissement provisoire de 2009 au
Budget Primitif 2010 : **33 915,93 €**

9 - AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU CA 2008 – BUDGET ANNEXE RESIDENCE ATHENA

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide d'affecter le résultat du CA 2008 de la section de fonctionnement comme suit : (cf annexe n° 6).

10 - REPRISE DES RESULTATS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU CA 2008 ET DU RESULTAT PROVISOIRE 2009 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGET ANNEXE RESIDENCE MA CALADE.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide de procéder à la reprise du résultat du CA 2008 de la section de fonctionnement et du résultat provisoire 2009 de la section d'investissement comme suit :

Reprise de l'excédent de fonctionnement du Compte Administratif
2008 au Budget Primitif 2010 : **16 564,94 €**

Reprise de l'excédent d'investissement provisoire de 2009 au
Budget Primitif 2010 : **3 920,03 €**

11 - AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU CA 2008 – BUDGET ANNEXE RESIDENCE MA CALADE.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide d'affecter le résultat du CA 2008 de la section de fonctionnement comme suit (sous réserve de l'accord définitif du Conseil Général du Rhône) : (cf annexe n° 7).

12 - AFFECTATION PROVISOIRE DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2009 – BUDGET ANNEXE RESTAURANT MA CALADE.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide de procéder à la reprise anticipée du résultat 2009 de la section de fonctionnement comme suit : (cf annexe n° 8).

13 – BUDGET PRIMITIF 2010 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal, après délibération par 26 voix pour, 6 voix contre (Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER), 6 abstentions (M. BRAKENI, M. DESMULES, Mme BERTHOUX, M. RONZIERE, M. FROMENT),

- approuve par chapitre en investissement et en fonctionnement le projet du Budget Primitif 2010 s'équilibrant en dépenses et en recettes à :
 - Fonctionnement : 43 000 012,50 €
 - Investissement : 28 148 449,37€ (cf annexes rf 9,10 ,11).

Il est à noter les interventions suivantes :

M. LE DEPUTE-MAIRE déclare que ce budget, résultat d'une œuvre collective, est cohérent, maîtrisé et ambitieux, qui ouvre des perspectives sur l'avenir. La priorité a été donnée à la vie quotidienne des Caladois et aux investissements porteurs d'enjeux pour l'avenir.

M. FAURITE présente ensuite, en détail, l'ensemble du budget en rappelant que la programmation prévisionnelle des investissements pour l'ensemble du mandat a été exposée l'an passé. Pour l'année 2009, il rappelle que la Ville a réalisé 11,7 millions d'euros d'investissement respectant ainsi parfaitement la convention signée avec l'Etat dans le cadre du FCTVA.

En ce qui concerne le budget 2010, en investissement, on peut noter 11,5 millions d'euros de dépenses nouvelles et 4 millions de reports d'investissements. Il tient surtout à souligner que depuis 2 ans, tout a été mis en œuvre de façon à inverser la courbe de progression des recettes et des dépenses et on peut ainsi remarquer que depuis 2009, les recettes augmentent plus que les dépenses échappant ainsi à ce que l'on appelle « l'effet de ciseaux » qui obère les finances de beaucoup de villes dans notre pays. Il rappelle aussi que plusieurs mesures ont été prises qui nous permettent de réaliser cette inversion de tendance en améliorant notamment la performance des services par l'instauration d'un contrôle de gestion et en renforçant les moyens du service informatique indispensables pour la mise en place d'un tel contrôle de gestion.

M. LE DEPUTE-MAIRE fait observer que dans cette œuvre collective, l'opposition est également incluse, puisque par exemple, il a été pris en compte l'observation de Mme LEBAIL-COQUET concernant la solidarité. Le budget du CCAS augmente de plus de 20 %. Nous répondons aussi aux attentes de M. RONZIERE et maîtrisons les dépenses de fonctionnement. Cette année, elles n'augmentent que de 1,93 %. En ce qui concerne les taux d'imposition, la municipalité tient ses engagements en ne les augmentant pas !

Il souligne le fait que l'investissement 2010 sera quasi identique à 2009 sans que l'on bénéficie cette année des effets du plan de relance. Malheureusement, il est possible que l'avenir ne permette pas toujours de faire de même. Il souligne aussi le fait que l'ensemble des dossiers qui composent ce budget ont été examinés dans les diverses commissions municipales et qu'on est ici à l'aboutissement de tout ce travail.

M. RONZIERE indique qu'un budget traduit des choix financiers mais aussi un niveau d'ambitions pour la Ville et c'est ce qui fait son importance.

En ce qui concerne la forme, il se déclare surpris de découvrir ce soir des chiffres différents de ceux évoqués lors de la commission de finances et il souhaiterait donc que lors de la commission de finances préparatoire, les élus membres bénéficient de la même présentation que celle effectuée ce soir. Il souhaite dans son intervention, intervenir sur 3 points particuliers :

- D'abord, les moyens fournis à la Ville ;
- Ensuite les charges de fonctionnement et enfin les dépenses d'investissement.

En ce qui concerne les moyens, il note que les recettes sont en augmentation, que la Ville n'est pas endettée ; la majorité dispose donc d'une marge de manœuvre dont certaines communes ne disposent pas.

Il note que les taux n'augmentent pas et il s'agit là d'une exigence de son groupe. Il souligne qu'en fait, même si les taux n'augmentent pas, il y a une augmentation des bases tenant aux constructions nouvelles et à l'augmentation décidée par l'Etat. Cela laisse une marge à la commune, mais en tout état de cause, ces recettes sont payées par les Caladois. Ensuite, il souligne qu'il existe une fracture entre les Caladois qui paient des impôts locaux et ceux nombreux qui n'en paient pas. On ne peut pas continuer ainsi de prélever plus sur les Caladois qui paient l'impôt.

Il a noté que lors d'une réunion récente, M. le Député-Maire a déclaré que les collectivités locales ne pouvaient sans cesse augmenter leurs dépenses et qu'il fallait qu'elles les réduisent. Dans ce budget, il observe que les charges sont maîtrisées alors qu'il faudrait les diminuer. Il faut en effet avoir le courage de faire des choix, ce qui est certes difficile parce que l'évolution naturelle, donc plus facile, est d'augmenter les dépenses. Il convient donc, par exemple, de ne pas remplacer un certain nombre de postes, de prévoir une gestion plus dynamique des emplois et des compétences, de mutualiser des services avec la CAVIL. Il y a là des marges de progression importantes.

Sur des points particuliers, il se déclare en désaccord avec l'augmentation des dépenses pour les fêtes et cérémonies ou la publicité. Il aimerait que l'on soit plus vigilant sur l'augmentation des dépenses sociales et s'interroge sur l'augmentation importante de la subvention allouée au CCAS. Certes, il y a des gens en difficultés qu'il faut aider mais l'augmentation de la subvention au CCAS est de 25 %. Il convient de ne pas laisser dériver ce type de dépenses et notamment ne pas entraîner de l'assistanat.

En ce qui concerne l'investissement, l'opportunité du plan de relance a été saisie en 2009. En 2010, il n'y a pas de signe donné aux acteurs économiques et regrettons la baisse du montant de l'investissement. Récemment, le Premier Ministre disait que pour sortir de la crise actuelle, il convenait que les collectivités investissent afin d'engager un effet d'entraînement pour toute l'économie. Il note que la plupart des investissements mentionnés dans ce budget ne sont pas nouveaux et certains arrivent un peu tard, notamment le pôle intermodal ou la réalisation du multiaccueil. Il regrette que ne soit pas prise en compte la rénovation urbaine. On aurait pu, en effet, aller beaucoup plus loin cette année car après deux ans de mandat, les projets non engagés ont peu de chance d'aboutir. Il regrette donc qu'il y a un manque d'ambitions dans le budget d'investissement.

Pour son groupe, dans ce budget, il y a des points d'accord mais aussi des points qui méritent une vigilance particulière.

M. LE DEPUTE-MAIRE rappelle qu'en 2009, la ville de Villefranche a été la première dans le Rhône à remplir ses obligations dans la convention FCTVA signée avec l'Etat. Il insiste d'ailleurs sur le fait que les crédits d'investissement en 2010 sont équivalents à 1,5 % près à ceux de 2009. Beaucoup de travaux sont prévus, et il insiste sur les grands projets qui sont lancés dès cette année, notamment sur les espaces à enjeux qui vont modifier à terme l'espace urbain de notre ville.

M. FAURITE relève que, certes, il faut développer l'investissement mais il ne faut pas oublier que souvent l'investissement crée du fonctionnement. Il indique également qu'il n'est pas facile en peu de temps de faire passer une augmentation régulière des dépenses de fonctionnement de 4 ou 5 % pour parvenir à moins de 2 %. Certes, il est toujours possible de supprimer des dépenses, mais il estime qu'il faut tout de même que notre ville reste attractive pour qu'elle ne perde pas son dynamisme économique. Il explique ensuite que l'augmentation des bases n'augmente pas les charges qui pèsent sur les contribuables Caladois.

En effet, seule l'augmentation décidée par l'Etat pour l'ensemble des collectivités dans notre pays modifie le montant de l'imposition, c'est à dire que cette année, pour un Caladois payant 100 euros de taxe d'habitation, du fait de cette augmentation décidée par l'Etat, il en paiera 101,2.

M. RONZIERE revient sur le fait que les charges de fonctionnement ne se réduisent pas dans ce budget. Elles sont seulement maîtrisées. Il ne faut donc pas dire que les collectivités doivent réduire leurs dépenses alors qu'on ne fait que les maîtriser. Pour cela, il faut être capable de faire des choix.

M. LE DEPUTE-MAIRE fait observer que si la Ville ouvre un multiaccueil l'an prochain, il y aura automatiquement une dépense de fonctionnement pour le faire fonctionner et accueillir les 56 enfants prévus dans cette structure. Il est donc, dans ce cas là, inéluctable de lier l'augmentation de la dépense d'investissement à une augmentation de la dépense de fonctionnement. Tout autre point de vue est irréaliste. Il espère d'ailleurs que la Ville pourra tenir l'an prochain un tel rythme de maîtrise des dépenses. Certes, on peut faire plus en supprimant des services, la question s'est d'ailleurs posée, par exemple, pour le Musée Dini. Cette année, ses dépenses de fonctionnement ont été réduites. Il est certain qu'il faudra maîtriser certains domaines, voire réduire certains évènements qui ont lieu dans notre ville.

M. FAURITE déclare qu'il est faux de dire que seulement un foyer sur deux payait la taxe d'habitation car le nombre des exonérations et des dégrèvements totaux s'élève à 17 % des foyers et 43 % bénéficient d'une réduction. La fracture soulignée par M. RONZIERE concernerait l'impôt sur le revenu payé par une moitié de nos habitants.

M. LE DEPUTE-MAIRE revient sur la question relative à l'augmentation des dépenses de publicité. Il explique que la plupart de ces dépenses concernent en fait les annonces légales passées par la Ville pour les marchés publics. Les travaux ayant été particulièrement nombreux en 2009. Ils le seront aussi cette année, il est donc tout à fait compréhensible que les crédits inscrits augmentent. A cette occasion, il déclare que le budget communication de la commune représente 0,86 % des dépenses de fonctionnement et il connaît peu de villes qui aient un budget aussi réduit.

M. SADDIER suggère que pour les années suivantes, les élus puissent bénéficier d'une présentation permettant de connaître les pourcentages de dépenses de l'année précédente en ce qui concerne les budgets présentés par fonction tels que la culture, le sport, la jeunesse, etc...afin de pouvoir mieux définir les priorités retenues par l'équipe municipale. Comme M. RONZIERE également, il souhaiterait, en commission de finances, bénéficier d'une présentation plus complète des détails du budget.

Il remarque, en voyant ce budget 2010 que les années se suivent et se ressemblent. Il s'agit là d'un budget « tristounet » et sans beaucoup de surprises. Il n'y a pas d'augmentation

significative des services à la population. Il ne note pas non plus de grands projets structurants pour la ville. Certes, il donne acte que la Ville possède une situation financière saine mais il estime que ce budget n'est pas adapté aux attentes de la population qui rencontre actuellement des difficultés majeures et qui aimerait savoir précisément à quoi est utilisé le budget de la ville. Il note aussi un manque de perspective et de visibilité pour nos concitoyens.

Assurément, ce budget n'est pas à rejeter en bloc. Il y a des points d'accord mais la priorité pour son groupe est d'indiquer clairement ce que l'on veut faire de l'argent public au bénéfice de nos concitoyens. Il se déclare inquiet quant à la structure de nos recettes car la réforme de la taxe professionnelle risque d'obérer les moyens d'actions de l'agglomération, par conséquent de déséquilibrer la répartition des charges entre les ménages et les entreprises aboutissant ainsi à augmenter les charges pesant sur les ménages qui supporteront une part de plus en plus grande de la fiscalité. Il craint également que l'on ne subisse une baisse de la DSU – CS.

Quant à l'augmentation des recettes, il s'agit à son avis, d'une présentation en trompe-l'œil et il pense qu'il y a une tendance à un renchérissement du foncier. Il note à Villefranche une disproportion entre la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti. Il craint que l'on assiste à une fuite en avant et que l'on ne construise que pour obtenir une progression des bases. Il s'inquiète du produit important des amendes de police qui apparaît disproportionné de même que pour la taxe sur la publicité qui augmente de façon importante. Il déclare que l'Association des Maires des grandes villes a demandé à l'Etat le remboursement des dépenses engagées pour la lutte contre la grippe A et il pense que la Ville de Villefranche pourrait également faire une telle demande augmentant ainsi ses recettes. En conclusion, s'il note une gestion saine, il fait part de vraies inquiétudes quant à l'avenir. Il regrette le manque de visibilité sur les priorités et craint que dans les années futures, la dette de la Ville augmente.

En tout état de cause, et en conclusion, il souligne qu'il est facile de tenir ses engagements lorsque l'on en prend assez peu.

M. LE DEPUTE-MAIRE, revenant sur la question de la population de notre ville, indique que si l'on compte plus de logements, on note aussi moins d'habitants par logement, ce qui explique la légère baisse en 2010 (318 habitants) alors qu'auparavant, il s'agissait de chiffres virtuels basés sur la construction de logements neufs encore inoccupés. Pour sa part, il révèle ne pas craindre pour l'avenir et il n'est d'ailleurs pas sain de vivre toujours dans la crainte. La santé financière de la ville permettra de réagir si la situation s'avère moins bonne. En ce qui concerne les aides de l'Etat, si celles-ci diminuent, notamment en ce qui concerne la DGF, il rappelle que la Ville a obtenu des aides exceptionnelles qui se montent en 2009 et 2010 déjà à 675 000 euros.

M. FAURITE prend en compte l'inquiétude dont fait part M. SADDIER quant aux recettes de taxe professionnelle, mais il rappelle l'engagement de l'Etat de maintenir le niveau de ressources des collectivités au même montant.

M. LE DEPUTE-MAIRE indique à M. SADDIER que la Ville de Villefranche a bien demandé à l'Etat le remboursement des dépenses qu'elle a engagées pour la vaccination contre la grippe A.

M. SADDIER demande si la population de la CAVIL dépasse toujours 50 000 habitants.

M. PICARD répond que la CAVIL compte à ce jour 50 510 habitants.

M. BEAUVALLET s'étonne de la hausse de 12 % du budget de réception.

M. GUENICHON répond qu'une partie de ces crédits est utilisée pour l'accueil de nos hôtes des villes partenaires telle la Municipalité de Kandi justement présente dans la salle.

M. LE DEPUTE-MAIRE précise que les frais de réception du Maire se sont limités à 930 euros pour l'année 2009, que la Ville réduit le nombre de réceptions à l'Hôtel de Ville ou les organise en partenariat avec d'autres organismes.

M. FAURITE précise que le budget fêtes et cérémonies qui était de 565 000 euros en 2009 est réduit à 545 000 euros en 2010 et que de nouvelles économies seront prévues l'an prochain.

14 – TAUX D'IMPOSITION 2010

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 12 abstentions (M. BRAKENI, M. DESMULES, Mme BERTHOUX, M. RONZIERE, M. FROMENT, Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER)

- décide de maintenir les taux d'imposition 2009 en 2010 et donc de les fixer à :

Taxe d'Habitation	16,72 %
Taxe Foncier Bâti	19,03 %
Taxe Foncier Non Bâti	27,84 %

15 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ASSORTIES DE CONDITIONS D'OCTROI.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 12 abstentions (M. BRAKENI, M. . DESMULES, Mme BERTHOUX, M. RONZIERE, M. FROMENT, Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER)

- décide d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2010, telles qu'elles sont mentionnées sur l'état ci-annexé. (annexe n° 12).

Il est à noter les interventions suivantes :

Mme BRUN-PIGUET fait observer, en ce qui concerne les subventions aux syndicats que la FEN n'existe plus et qu'il s'agit maintenant de la FSU.

Sur un plan plus général et pour l'ensemble des subventions, elle souhaite savoir sur quels critères elles sont basées et comment est contrôlée leur utilisation. Elle fait observer qu'une subvention est accordée au Cours Perrier alors que cette école n'étant pas sous contrat d'association, la Ville n'est pas obligée de la subventionner. En outre, elle note de grandes disproportions dans les attributions de subvention, par exemple entre le Secours Populaire qui

bénéficie d'une subvention de 3 400 euros et l'association des Calades qui touche 40 000 euros. Elle se demande d'ailleurs au nom de quoi, une subvention est versée à l'association des Calades.

M. LE DEPUTE-MAIRE répond que depuis plusieurs années, une aide était apportée aux Calades mais pas sous forme de subvention, cela n'était pas conforme. M. le Trésorier Principal avait d'ailleurs fait une remarque. Il a donc souhaité que l'aide apportée aux Calades bénéficie d'une totale transparence, c'est pour cela que figure au budget l'attribution d'une subvention.

Cette attribution sera liée à la conclusion d'une convention qui sera étudiée par la commission municipale Commerce - Economie.

Il précise également que contrairement à ce qui peut se dire ici ou là, le nombre des élèves caladois accueillis dans les écoles privées est en baisse.

M. LE DEPUTE-MAIRE déclare en conclusion que globalement, il n'y a pas de baisse dans le soutien aux associations mais que la répartition peut être différente avec une augmentation des crédits alloués à la jeunesse, aux sports, à la culture et au scolaire.

16 – BUDGET ANNEXE PARKING CHASSET – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 6 abstentions (M. BRAKENI, M. DESMULES, Mme BERTHOUX, M. RONZIERE, M. FROMENT),

- décide d'effectuer le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal d'un montant de 130 000 € au budget annexe « Parking Chasset ».

17 – BUDGET PRIMITIF 2010 – BUDGET ANNEXE PARKING CHASSET.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 6 abstentions (M. BRAKENI, M. DESMULES, Mme BERTHOUX, M. RONZIERE, M. FROMENT),

- approuve par chapitre en investissement et en fonctionnement le projet du Budget Primitif 2010, s'équilibrant en dépenses et en recettes à :
 - Fonctionnement : 226 463,79 €
 - Investissement : 107 758,07 € (cf annexen° 13)

18 – BUDGET ANNEXE PARKING BOIRON – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 6 abstentions (M. BRAKENI, M. DESMULES, Mme BERTHOUX, M. RONZIERE, M. FROMENT),

- décide d'effectuer le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal d'un montant de 215 000 € au budget annexe « Parking Boiron».

19 - BUDGET PRIMITIF 2010 – BUDGET ANNEXE PARKING BOIRON.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 6 abstentions (M. BRAKENI, M. DESMULES, Mme BERTHOUX, M. RONZIERE, M. FROMENT),

- approuve par chapitre en investissement et en fonctionnement le projet du Budget Primitif 2010, s'équilibrant en dépenses et en recettes à :
 - Fonctionnement : 300 526,60 €
 - Investissement : 806 579,04 € (cf annexen° 14)

20 – BUDGET ANNEXE CAMPING – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 6 abstentions (M. BRAKENI, M. DESMULES, Mme BERTHOUX, M. RONZIERE, M. FROMENT),

- décide d'effectuer le versement d'une subvention d'équipement du budget principal d'un montant de 25 000 € au budget annexe « Camping».

21 – BUDGET PRIMITIF 2010 - BUDGET ANNEXE CAMPING.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 6 abstentions (M. BRAKENI, M. DESMULES, Mme BERTHOUX, M. RONZIERE, M. FROMENT),

- approuve par chapitre en investissement et en fonctionnement le projet du Budget Primitif 2010, s'équilibrant en dépenses et en recettes à :
 - Fonctionnement : 47 203,99 €
 - Investissement : 66 000,00 € (cf annexe n° 15)

22 – BUDGET PRIMITIF 2010 - BUDGET ANNEXE RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES GEORGES MERARD.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité

- approuve par chapitre en investissement et en fonctionnement le Budget Primitif 2010, qui s'équilibre comme suit :
 - Fonctionnement : 391 813,61 €
 - Investissement : 90 098,42 € (cf annexe n° 16)

23 - BUDGET PRIMITIF 2010 - BUDGET ANNEXE RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES ATHENA.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité

- approuve par chapitre en investissement et en fonctionnement le Budget Primitif 2010, qui s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement : 309 807,44 €
- Investissement : 37 603,78 € (cf annexe n° 17)

24 - BUDGET PRIMITIF 2010 - BUDGET ANNEXE RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES MA CALADE.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité

- approuve par chapitre en investissement et en fonctionnement le Budget Primitif 2010, qui s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement : 585 633,98 €
- Investissement : 30 375,35 € (cf annexe n°18)

25 - BUDGET PRIMITIF 2010 - BUDGET ANNEXE RESTAURANT POUR PERSONNES AGEES MA CALADE.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité

- approuve par chapitre en investissement et en fonctionnement le Budget Primitif 2010, qui s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement : 159 612,83 €
- Investissement : 7 681,20 € (cf annexe n°19)

26 – DEMANDE DE GARANTIES D'EMPRUNTS – SA D'HLM HABITAT BVS – ACHAT DU TERRAIN ET CONSTRUCTION DE 14 LOGEMENTS COLLECTIFS – 13 LOGEMENTS PLUS ET 1 LOGEMENT PLAI, RUE LEONARD CIMETIERE A VILLEFRANCHE/S – PRETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS PLUS FONCIER DE 438 581 €, PLUS CONSTRUCTION DE 950 624€, PLAI FONCIER DE 17 965 €, PLAI CONSTRUCTION DE 38 975 € ET PRET FONCIER EQUILIBRE PLUS DE 38 410 € A 100 %.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité

- autorise le Député-Maire à garantir les 5 emprunts de la SA d'HLM Habitat BVS à hauteur de 100 % et à signer les documents correspondants.

27 – QUARTIER MONPLAISIR – CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE LA COMMUNE DE VILLEFRANCHE ET EPORA.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité

- autorise le Maire à signer la convention opérationnelle entre la commune et EPORA concernant le quartier Monplaisir,

Il est à noter les interventions suivantes :

M. LE DEPUTE-MAIRE remercie M. PICARD d'avoir mené à bien la négociation avec EPORA (Etablissement Public Foncier Rhône-Alpes) qui a permis d'aboutir à la signature de cette convention très importante pour le développement de notre ville puisque le périmètre concerné s'élève à 8 hectares. Dans les 5 ans qui viennent, c'est un nouveau quartier qui verra le jour dans notre commune, dans le quartier Monplaisir, sans oublier les autres zones à enjeux avec notamment l'intervention de la ville sur l'ensemble du tènement où se situe actuellement le magasin M. BRICOLAGE.

M. SADDIER se félicite de ce projet et souligne que l'EPORA a su faire preuve de son utilité dans de nombreuses communes. Il rajoute d'ailleurs que l'intervention de cet établissement permet d'éviter la spéculation. Il souhaiterait savoir dans quelle instance municipale seront débattus les projets concernant ce quartier.

M. PICARD indique que ce projet de compétence communale prévoira de l'habitat, du tertiaire et du commerce.

M. LE DEPUTE-MAIRE souligne l'importance de ces projets conduits par la majorité municipale et qui visent à maîtriser l'urbanisme dans des zones importantes de notre commune telles que le quartier Monplaisir, l'Ilot M. BRICOLAGE ou le quartier des Abattoirs.

M. RONZIERE reconnaît qu'il s'agit là d'un enjeu fort et qu'il ne faut pas ici répéter des erreurs d'urbanisme qu'on a pu observer dans le passé et il fait part de son souhait que son groupe soit associé dès le départ à la réflexion.

M. LE DEPUTE MAIRE souligne l'action déterminée de la municipalité pour ces opérations dont elle a souhaité, très rapidement, posséder la maîtrise. L'ensemble de ces projets sera de nouveau évoqué dès le moment venu.

28 – MISSION D'ASSISTANCE ARCHITECTURALE ET URBAINE – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION VILLE/CAUE.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide de confier la mission d'assistance architecturale et urbaine au C.A.U.E. du Rhône pour un montant de 3 877,50 € au titre de l'année 2010 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le protocole correspondant, à intervenir entre le C.A.U.E. du Rhône et la commune ;
- autorise le prélèvement de la dépense correspondante sur les crédits qui seront ouverts au BP 2010, chapitre 011.

29 – QUARTIER TROUSSIER : ACQUISITION DE LA PROPRIETE DE M. AMEUR SADDEK AU 279 RUE TROUSSIER.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide l'acquisition au prix de 285 000 € du bien défini ci-dessus situé 279 rue Troussier , cadastré AV n° 93 d'une contenance de 1 085 m² appartenant à M.AMEUR Saddek - l'avis des services fiscaux des Domaines ayant été sollicité –
- décide d'accorder une indemnité forfaitaire de 2000 € pour déménagement à M. AMEUR Saddek qui libèrera les locaux au plus tard un an après réitération de l'acte de vente prévue au 30 avril 2010,
- autorise M. le Maire à signer l'acte de vente qui sera établi par Maître RENOUD, notaire associé à Villefranche , aux frais de la commune, au plus tard le 30 avril 2010 ;
- sollicite l'application de l'article 1042 du Code Général des Impôts ;
- autorise le prélèvement de la dépense correspondante sur les crédits qui seront ouverts au budget 2010, chapitre opération 0605.

30 – CONTRAT PLURIANNUEL VILLE / DEPARTEMENT 2009 – 2013 – ENGAGEMENT DES OPERATIONS POUR L'ANNEE 2010.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide d'engager les opérations suivantes prévues au contrat pluriannuel entre la Ville et le Département, au titre de l'année 2010 :
 - **Action n° 2 : quartier Troussier**
Participation à opération de démolition et restructuration en vue de désenclaver le quartier
Coût opération HT : 10 390 000 €
Dépense subventionnable au titre de l'année 2010 : 5 390 000 € HT
 - **Action n° 3 : restructuration et mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville**
Coût opération HT : 400 000 €
Dépense subventionnable au titre de l'année 2010 : 100 000 € HT
 - **Action n° 4 : mise en valeur patrimoine historique : chapelles Notre Dame des Marais**
Coût opération HT : 280 000 €
Dépense subventionnable au titre de l'année 2010 : 122 620 € HT
 - **Action n° 6 : création équipement Petite Enfance**
Coût opération HT : 1 470 000 €
Dépense subventionnable au titre de l'année 2010 : 690 000 € HT

- **Action n°7 : aménagement voies du Centre Ville**
Coût opération HT : 2 000 000 €
Dépense subventionnable au titre de l'année 2010 : 200 000 € HT

- **Action n°8 : piscine Saint Exupéry (partiellement)**
Coût opération HT : 10 000 000 €
Dépense subventionnable au titre de l'année 2010 : 265 713 € HT

- **Action n°9 : Fonctionnement services « Petite Enfance » : crèche et halte garderie**
Coût opération HT : 9 447 521 €
Dépense subventionnable au titre de l'année 2010 : 360 000 € HT

- **Action n°10 : Fonctionnement services « Personnes Agées » : résidences, appartements collectifs**
Coût opération HT : 7 030 198 €
Dépense subventionnable au titre de l'année 2010 : 80 000 € HT

Ces actions représentent une dépense globale subventionnable estimée à 7 208 333 € HT pour l'année en cours ; la subvention totale sollicitée pour 2010 du contrat s'établit à **940 603 Euros**.

- sollicite du Département l'attribution des subventions correspondantes.

31 – BILAN DES ACQUISITIONS ET VENTES REALISEES AU COURS DE L'ANNEE 2009. ARTICLE L.2241-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve le bilan des acquisitions et ventes réalisées au cours de l'année 2009. (cf annexe n° 20).

32 - EXTENSION DU GYMNASSE DE BELLEROCHÉ – AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- autorise M. le Maire à signer les avenants qui s'élèvent à 7 290,81 € sur un montant total des marchés qui s'élève à 542 589,15 € .

33 – POURSUITE DE LA MISE A DISPOSITION GRATUITE PAR LA VILLE DE VILLEFRANCHE AU BENEFICE DE L'ECOLE NATIONALE DE POLICE DE CHATEL GUYON D'UN APPARTEMENT SITUE 355 RUE LAMARTINE.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide de poursuivre la gratuité du logement du rez de chaussée situé 355 rue Lamartine jusqu'au 31 décembre 2010 ;
- décide qu'après cette date, la convention se renouvellera par reconduction expresse ;
- décide que les fluides restent à la charge de l'Ecole Nationale de Police de Chatel Guyon

34 – BOULODROME DE PETANQUE ROUTE DE RIOTTIER – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DU 27/11/2007 VILLE/ASSOCIATION CALADE PETANQUE.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide d'appliquer l'indice national du coût de la construction, publié trimestriellement par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (I.N.S.E.E.). L'indice de référence est le dernier paru au 1^{er} janvier 2010 soit celui du 2^{ème} trimestre 2009 dont la valeur est de 1498 ;
- autorise Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n°1 à la convention en date du 27 novembre 2007.

35 – CREATION DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide de la création de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

36 – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION D'ACCUEIL FAMILIAL DE JEUNES ENFANTS DE VILLEFRANCHE ET DE LA CAVIL « LES PETITS LURONS ».

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve la convention de partenariat à signer avec l'association d'accueil familial « Les Petits Lurons » pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011 ;
- autorise à M. le Député-Maire à la signer.

37 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : DECISION DU MAIRE – ACTION DEVANT LE CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS – AFFAIRE GIMARET – DESIGNATION DE ME ROBBE.

Le Conseil municipal prend acte que M. le Député- Maire a désigné Maître ROBBE, Avocat auprès de la SCP d'Avocats Interbarreaux CEVAER – DESILETS – ROBBE, sis 223 rue

Charles Germain à Villefranche/Saône pour défendre les intérêts de la Ville devant le Conseil de discipline de recours dans l'affaire qui l'oppose à M. Guy GIMARET.

Vu le Secrétaire de séance,

Vu M. le Député-Maire,

D. MOULIN

B. PERRUT

Direction des Finances, de la Commande Publique et du Contrôle de Gestion

CP/CM

Rapporteur : Daniel FAURITE

CONSEIL MUNICIPAL du 22 mars 20109

RAPPORT

Annexe n° 1

Objet : Affectation provisoire de résultat de la section de Fonctionnement au titre de l'exercice 2009 - Budget Principal Commune

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat 2009 de la section de fonctionnement comme suit :

☛ Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
○ résultat de l'exercice	excédent déficit	6 071 419,66 /
○ résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent déficit	2 710 218,84 /
○ résultat de clôture à affecter (A1)	excédent déficit	8 781 638,50 /
☛ Besoin réel de financement de la section d'investissement		
○ résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent déficit	585 215,82
○ résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent déficit	5 562 424,70
○ résultat comptable cumulé : R001 D001	excédent déficit	4 977 208,88
○ dépenses d'investissement engagées non mandatées		4 086 768,36
○ recettes d'investissement restant à réaliser		3 237 064,00
○ solde des restes à réaliser		-849 704,36
○ (B) Besoin (-) réel de financement		5 826 913,24
○ Excédent (+) réel de financement		/

☛ Affectation du résultat de la section de fonctionnement			
Résultat excédentaire (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R.1068)			5 826 913,24
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R.1068)			23 086,76
SOUS-TOTAL (R.1068)			5 850 000,00
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)			2 931 638,50
TOTAL (A1)			8 781 638,50
Résultat déficitaire (A2 en report, en compte débiteur) (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement (D002))			/
☛ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002	R002	D001	R001
Déficit reporté /	Excédent reporté 2 931 638,50	Solde d'exécution N-1 4 977 208,88	Solde d'exécution N-1
			1068 Réser 5 850 000,00

Le rapporteur,

Direction des Finances, de la Commande Publique et du Contrôle de Gestion

CP/CM

Rapporteur : Daniel FAURITE

CONSEIL MUNICIPAL du 22 mars 2010

RAPPORT

Annexe n° 2

Objet : Affectation provisoire de résultat de la section de Fonctionnement au titre de l'exercice 2009 - Budget annexe "Parking Chasset"

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'affectation provisoire du résultat 2009 de la section de fonctionnement comme suit :

☞ Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
○ résultat de l'exercice	excédent déficit	33 860,01 /
○ résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent déficit	7 603,78 /
○ résultat de clôture à affecter (A1)	excédent déficit	41 463,79 /
☞ Besoin réel de financement de la section d'investissement		
○ résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent déficit	14 607,87 /
○ résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent déficit	8 937,13 /
○ résultat comptable cumulé : R001 D001	excédent déficit	5 670,74 /
○ dépenses d'investissement engagées non mandatées		32 700,04
○ recettes d'investissement restant à réaliser		
○ solde des restes à réaliser		-32 700,04
○ (B) Besoin (-) réel de financement		27 029,30
○ Excédent (+) réel de financement		

☞ Affectation du résultat de la section de fonctionnement			
Résultat excédentaire (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R.1068)			27 029,30
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R.1068)			5 970,70
SOUS-TOTAL (R.1068)			33 000,00
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)			8 463,79
TOTAL (A1)			41 463,79
Résultat déficitaire (A2 en report, en compte débiteur) (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement (D002))			/
☞ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002	R002	D001	R001
Déficit reporté /	Excédent reporté 8 463,79	Solde d'exécution N-1 0,00	Solde d'exécution N-1 5 670,74
		1068réserv	33 000,00

Le rapporteur,

CONSEIL MUNICIPAL du 22 mars 2010

RAPPORT

Annexe n° 3

Objet : Affectation provisoire de résultat de la section de Fonctionnement au titre de l'exercice 2009 - Budget annexe "Parking Boiron"

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'affectation provisoire du résultat 2009 de la section de fonctionnement comme suit :

☛ Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
○ résultat de l'exercice	excédent déficit	30 772,07
○ résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent déficit	7 190,53 /
○ résultat de clôture à affecter (A1)	excédent déficit	37 962,60 /
☛ Besoin réel de financement de la section d'investissement		
○ résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent déficit	29 300,95
○ résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent déficit	/ 723 819,21
○ résultat comptable cumulé : R001 D001	excédent déficit	/ 694 518,26
○ dépenses d'investissement engagées non mandatées		16 127,00
○ recettes d'investissement restant à réaliser		700 000,00
○ solde des restes à réaliser		683 873,00
○ (B) Besoin (-) réel de financement		10 645,26
○ Excédent (+) réel de financement		

☛ Affectation du résultat de la section de fonctionnement			
Résultat excédentaire (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R.1068)			10 645,26
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R.1068)			12 354,74
SOUS-TOTAL (R.1068)			23 000,00
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)			14 962,60
TOTAL (A1)			37 962,60
Résultat déficitaire (A2 en report, en compte débiteur)			
(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement (D002))			
☛ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002	R002	D001	R001
Déficit reporté /	Excédent reporté 14 962,60	Solde d'exécution N-1 694 518,26	Solde d'exécution N-1 /
		1068 Réserves	23 000,00

Le rapporteur,

CONSEIL MUNICIPAL du 22 mars 2010

RAPPORT

Annexe n° 4

Objet : Affectation provisoire de résultat de la section de Fonctionnement au titre de l'exercice 2009 - Budget annexe "Camping"

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'affectation provisoire du résultat 2009 de la section de fonctionnement comme suit :

☞ Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
○ résultat de l'exercice	excédent déficit	5 059,00 /
○ résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent déficit	16 095,99 /
○ résultat de clôture à affecter (A1)	excédent déficit	21 154,99 /
☞ Besoin réel de financement de la section d'investissement		
○ résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent déficit	4 900,00 /
○ résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent déficit	4 092,80 /
○ résultat comptable cumulé : R001 D001	excédent déficit	8 992,80 /
○ dépenses d'investissement engagées non mandatées		8 992,80
○ recettes d'investissement restant à réaliser		
○ solde des restes à réaliser		-8 992,80
○ (B) Besoin (-) réel de financement		0,00
○ Excédent (+) réel de financement		/

☞ Affectation du résultat de la section de fonctionnement			
Résultat excédentaire (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R.1068)			
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R.1068)		/	
SOUS-TOTAL (R.1068)		/	
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)		21 154,99	
TOTAL (A1)		21 154,99	
Résultat déficitaire (A2 en report, en compte débiteur) (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement (D002))		/	
☞ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002	R002	D001	R001
Déficit reporté	Excédent reporté	Solde d'exécution N-1	Solde d'exécution N-1
/	21 154,99	/	8 992,80
			1068 0,00

Le rapporteur,

VILLE DE VILLEFRANCHE
Service Financier

CP/CS - 10/007

Rapporteur : Daniel FAURITE

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2010

RAPPORT

Annexe n° 5

Objet :Affectation définitive du résultat de la section de Fonctionnement du CA 2008 - Budget annexe "Résidence G. Mérard"

il est proposé aujourd'hui au Conseil Municipal d'affecter le résultat du CA 2008 de la section de fonctionnement comme suit :

☛ Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
○ résultat de l'exercice	excédent	18 508,77
	déficit	/
○ résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent	19 462,92
	déficit	/
○ résultat de clôture à affecter (A1)	excédent	37 971,69
	déficit	/
☛ Besoin réel de financement de la section d'investissement		
○ résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent	7 797,97
	déficit	/
○ résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	63 868,03
	déficit	/
○ résultat comptable cumulé : R001 D001	excédent	71 666,00
	déficit	/
○ dépenses d'investissement engagées non mandatées		71 666,00
○ recettes d'investissement restant à réaliser		/
○ solde des restes à réaliser		71 570,66
○ (B) Besoin (-) réel de financement		/
○ Excédent (+) réel de financement		95,34

☛ Affectation du résultat de la section de fonctionnement			
Résultat excédentaire (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R.1068)			/
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R.1068)			/
SOUS-TOTAL (R.1068)			0,00
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+2)			37 971,69
TOTAL (A1)			37 971,69
Résultat déficitaire (A2 en report, en compte débiteur			
(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement (D002))			
☛ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002	R002	D001	R001
Déficit reporté /	Excédent reporté 37 971,69	Solde d'exécution N-1 /	Solde d'exécution N-1 71 666,00
		1068 : 0,00	

Le Rapporteur,

VILLE DE VILLEFRANCHE
Service Financier

CP/CS - 10/006

Rapporteur : Daniel FAURITE

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2010

RAPPORT

Annexe n° 6

Objet : Affectation définitive du résultat de la section de Fonctionnement du CA 2008 - Budget annexe "Résidence Athéna"

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat du CA 2008 de la section de fonctionnement comme suit :

☛ Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
○ résultat de l'exercice	excédent déficit	/ 16 121,54
○ résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent déficit	13 303,76 /
○ résultat de clôture à affecter (A1)	excédent déficit	 2 817,78
☛ Besoin réel de financement de la section d'investissement		
○ résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent déficit	2 931,36 /
○ résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent déficit	29 147,86 /
○ résultat comptable cumulé : R001 D001	excédent déficit	32 079,22 /
○ dépenses d'investissement engagées non mandatées		31 803,33
○ recettes d'investissement restant à réaliser		/
○ solde des restes à réaliser		31 803,33
○ (B) Besoin (-) réel de financement		/
○ Excédent (+) réel de financement		275,89

☛ Affectation du résultat de la section de fonctionnement			
Résultat excédentaire (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R.1068)		/	
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R.1068)		/	
SOUS-TOTAL (R.1068)		0,00	
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+2)		0,00	
TOTAL (A1)		0,00	
Résultat déficitaire (A2 en report, en compte débiteur			
(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement (D002)		2 817,78	
☛ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002	R002	D001	R001
Déficit reporté 2 817,78	Excédent reporté /	Solde d'exécution N-1 /	Solde d'exécution N-1 32 079,22
		1068 : 0,00	

Le Rapporteur,

VILLE DE VILLEFRANCHE
Service Financier

CP/CS - 10/008

Rapporteur : Daniel FAURITE

CONSEIL MUNICIPAL DU 0 MARS 2010

RAPPORT

Annexe n° 7

Objet : Affectation définitive du résultat de la section de Fonctionnement du CA 2008 - Budget annexe "Résidence Ma Calade"

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat du CA 2008 de la section de fonctionnement comme suit : (Sous réserve de l'accord définitif du Conseil Général du Rhône)

☛ Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
○ résultat de l'exercice	excédent déficit	/ 3 904,13
○ résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent déficit	20 469,07 /
○ résultat de clôture à affecter (A1)	excédent déficit	16 564,94 /
☛ Besoin réel de financement de la section d'investissement		
○ résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent déficit	14 013,59 /
○ résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent déficit	4 452,17 /
○ résultat comptable cumulé : R001 D001	excédent déficit	18 465,76 /
○ dépenses d'investissement engagées non mandatées		9 404,40
○ recettes d'investissement restant à réaliser		/
○ solde des restes à réaliser		9 404,40
○ (B) Besoin (-) réel de financement		/
○ Excédent (+) réel de financement		9 061,36

☛ Affectation du résultat de la section de fonctionnement			
Résultat excédentaire (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R.1068)		/	
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R.1068)		/	
SOUS-TOTAL (R.1068)			
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+2)		16564,94	
TOTAL (A1)		16 564,94	
Résultat déficitaire (A2 en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement (D002)			
		/	
☛ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002	R002	D001	R001
Déficit reporté /	Excédent reporté 16 564,94	Solde d'exécution N-1 /	Solde d'exécution N-1 18 465,76
		1068 : 0,00	

Le Rapporteur,

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2010
RAPPORT

Objet :Affectation provisoire du résultat de la section de Fonctionnement au titre de l'exercice 2009 - Budget annexe "Restaurant Ma Calade"

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la reprise anticipée du résultat 2009 de la section de fonctionnement comme suit :

☞ Résultat de la section de fonctionnement à affecter			
○ résultat provisoire de l'exercice	excédent		5 290,67
	déficit		
○ résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent		4 580,56
	déficit		
○ résultat provisoire de clôture à affecter (A1)	excédent		9 871,23
	déficit		
☞ Besoin réel de financement de la section d'investissement			
○ résultat provisoire de la section d'investissement de l'exercice	excédent		3 281,70
	déficit		
○ résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent		802,61
	déficit		
○ résultat provisoire comptable cumulé : R001 D001	excédent		4 084,31
	déficit		
○ dépenses d'investissement engagées non mandatées			4 138,35
○ recettes d'investissement restant à réaliser			
○ solde des restes à réaliser			-4 138,35
○ (B) Besoin (-) réel de financement			54,04
○ Excédent (+) réel de financement			
☞ Affectation du résultat de la section de fonctionnement			
Résultat excédentaire (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R.1068)			54,04
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R.1068)			945,96
SOUS-TOTAL (R.1068)			1 000,00
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)			8 871,23
TOTAL (A1)			9 871,23
Résultat déficitaire (A2 en report, en compte débiteur			
(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement (D002)			
☞ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002	R002	D001	R001
Déficit reporté	Excédent reporté	Solde d'exécution N-1	Solde d'exécution N-1
0	8 871,23	0	4 084,31
			1068 : 1 000,00

Le Rapporteur,

BP 2010 Section de fonctionnement - Vue Générale

	Budget total 2007	%	Budget total 2008	%	Budget total 2009	%	BP 2010	écart 2010-2009
1) RECETTES (Réelles) (Hors sinistre inondations et maison Patrim)	37 953	2,87%	39 043	0,61%	39 280	2,01%	40 069	789
Produits des services des domaines(70)	2 436	3,00%	2 509	5,58%	2 649	6,00%	2 808	159
impôts et taxes (73)	22 496	5,45%	23 722	2,22%	24 249	1,98%	24 730	481
dotations participations (74)	11 814	-2,68%	11 497	-2,54%	11 205	1,28%	11 348	143
Autres produits de gestion courante(75)	816	1,84%	831	4,81%	871	3,56%	902	31
produits financiers(76)								
Produits exceptionnel(77 sauf 775)	61	152,46%	154	-50,65%	76	-32,89%	51	-25
attenuation de charges(013)	330	0,00%	330	-30,30%	230	0,00%	230	0
2) DEPENSES (Réelles)(Hors sinistre inondations et Maison Patrim)	34 574	3,89%	35 920	0,29%	36 023	1,93%	36 717	694
Charges à caractère général(011)	7 546	2,76%	7 754	3,70%	8 041	2,35%	8 230	189
charges de personnel et frais ass (012)	20 793	4,44%	21 717	0,01%	21 720	1,65%	22 079	359
atténuation de produits(014)								
dépenses imprévues(022)	7	171,43%	19	315,79%	79	229,11%	260	181
autres charges de gestion courante(65)	4 617	3,64%	4 785	-1,61%	4 708	1,81%	4 793	85
charges financières (66)	981	0,61%	987	-21,38%	776	-9,41%	703	-73
charges exceptionnelles(67)	630	4,44%	658	6,23%	699	-6,72%	652	-47
EPARGNE BRUTE	3 379	-7,58%	3 123	4,29%	3 257	2,92%	3 352	95
Remboursement du capital des emprunts	3 009	-8,61%	2 750	1,53%	2 792	-23,14%	2 146	-646
EPARGNE NETTE	370	-0,81%	373	-24,66%	465	-159,35%	1 206	741

BP 2010 section d'investissement - Vue générale

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2010

Annexe n° 10

DEPENSES	reports	Propositions nouvelles	Totaux
Deficit d'investissement 2009 reporté		4 977 209	4 977 209
Remboursement du capital des emprunts		2 145 863	2 145 863
Prêt revolving et refinancement de dette		5 000 000	5 000 000
Dépôts et Cautionnement	90	5 000	5 090
Dépenses d'équipement brut	4 086 678	11 452 885	15 539 563
Dépenses imprévues		280 724	280 724
Avance Sur marchés		50 000	50 000
Réfection de tranchées		150 000	150 000
Totaux dépenses	4 086 768	24 061 681	28 148 449

RECETTES	reports	Propositions nouvelles	Totaux
Réserves facultatives (affectation du résultat 2009)		5 850 000	5 850 000
Dépôts et Cautionnement		5 090	5 090
Amortissements		1 014 163	1 014 163
Virement de la section de fonctionnement		5 268 335	5 268 335
FCTVA au titre de 2009		1 750 000	1 750 000
TLE		400 000	400 000
Produit des amendes de police		600 000	600 000
Produits des cessions		1 015 540	1 015 540
Subventions d'équipement	1 337 064	808 257	2 145 321
Recours à l'emprunt	1 900 000	3 000 000	4 900 000
Emprunts revolving et de refinancement		5 000 000	5 000 000
Remboursement d'avance sur marchés		50 000	50 000
Réfection de tranchées		150 000	150 000
Totaux recettes	3 237 064	24 911 385	28 148 449

DETAIL DES INVESTISSEMENTS NOUVEAUX 2 0 1 0
--

	DEPENSES	RECETTES
1) GROS INVESTISSEMENTS	9 672 490	255 877
AMENAGEMENT URBAIN		
Centre Ville Participation SAMDIV	100 000	
Centre Ville Paiement TVA sur totalité opération	776 000	
Aménagement rue de la Paix	300 000	
Trav de réaménagement du parking sud place du 11 novembre	250 000	
Pôle d'échange intermodal (Gare)	462 000	
Réserves foncières	360 000	
Zone à Enjeu "Quarantaine-Montplaisir" - acquisition propriété rue Picard	95 000	
Acquisition 634 rte de Frans	260 000	
Plan Environnement	40 000	
Vidéo protection	172 000	
Vidéo protection subv Etat (CUCS)		72 000
Autres aménagements Urbains	193 470	60 000
POLITIQUE DE LA VILLE		
Belleroche - Aménag Gymnase et const salle d'activité supplémentaire	350 000	
Belleroche - Subvention ANRU terrain synthétique - ajustement		15 787
Quartier Troussier		
Acquisition foncière 279 rue Troussier	310 000	
réaménagement des voies publiques et désanclavement Ouest	40 000	
communication concertation	30 000	
Participation à opération de démolition	35 600	
Quartier Beligny		
Réaménagement résidence Beligny Ouest - part Ville	120 000	
DEPLACEMENTS		
Rue Ampère 1ere tranche (entre Loyson de Chastelus et Cassin)	150 000	
Carrefour Blanc Fayette Quarantaine - amélioration échange des flux	470 000	
Schéma Vélo	120 000	
Passage souterrain Lamartine	60 000	
Autres Déplacements	50 000	
STATIONNEMENT		
Plan de stationnement équipements parking et divers	460 000	
horodateurs	120 000	
Avenue Ballofet - création d'un parking de dissuasion	360 000	
MISE EN VALEUR PATRIMOINE HISTORIQUE		
Eglise ND restauration chapelles	180 000	
Eglise ND restauration chapelles - subventions		18 690
CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT D'EQUIPEMENT		
Domaine SPORT		
Construction piscine	1 500 000	
Chouffet/ Montmartin mise en conformité des vestiaires	320 000	
Autres Sports	41 500	
Domaine SCOLAIRE		
Ecole Maternelle Lamartine - suppres préfa - classe sup -dortoirs	350 000	
Ecole Condorcet Réaménagement Ancien appart de fonct	70 000	
Ecole C Claudel - rénov entrée Nord, aménag Sanitaires, passage couvert	45 000	
Ecole Jean Monnet - réaménagement ancien appart fonct	120 000	
Domaine PETITE ENFANCE		
Multi accueil "Petite enfance" rue des Jardiniers	450 000	
Domaine JEUNESSE		
Bordelan - Restructuration complète batim Nord avec création Sanitaires	45 000	
Bordelan - aménagement d'un local de stockage matériel	20 000	
Bordelan - revêtement enrobé parking	35 000	
Domaine ECONOMIE/COMMERCE/MARCHE		
amélioration accessibilité PMR	100 000	
Subvention FISAC ascenseur marché couvert		59 400
Aménagement du Carreau et des cases du marché couvert	23 920	
Camping - Subvention d'investissement pour travaux 2010	25 000	
Domaine ADMINISTRATION		
Hôtel de Ville	200 000	
Informatique - schéma directeur -	200 000	
Cimetière - voirie, ossuaire, bornes escamotables, enherbement carrés 17 19	103 000	
Aménagement Mairie Annexe - complément subvention ETAT 'Min Intérieur'		30 000
Immeuble 91 rue National - Charpente Toiture	120 000	
Domaine SOCIAL		
114 rue de Belleville - maison de garde	40 000	
2) MAINTIEN EN L'ETAT DU PATRIMOINE	1 157 865	172 800
3) ENVELOPPES SECTORIELLES	827 530	
4) DEPENSES IMPREVUES	280 724	
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT BP 2010	11 938 609	428 677

ANNEXE à la délibération du 22 mars 2010 Annexe n°12

ETAT RECAPITULATIF DES ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS SOUS CONDITIONS D'OCTROI

ANNEE 2010

Bénéficiaires	Pour mémoire Budget Précédent BP + BS + DM	Propositions
	2009	2010
SECTEUR ADMINISTRATION GENERALE	40 240	42 240
Amicale des Employés Territoriaux Ville et CAVIL	40 000	42 000
Amicale des Employés Territoriaux Ville et CAVIL -fonctionnement	240	240
SECTEURS C.C.A.S. ET SOLIDARITE	420 000	520 000
Centre Communal d'Action Sociale	420 000	520 000
SECTEUR SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE	220 105	219 398
ASSOCIATION NOTRE DAME DE MONGRE	54 357	59 930
O.G.E.C	165 748	159 468
SECTEUR CULTUREL	515 475	501 975
ASS DES CONCERTS DE L'AUDITORIUM	66 975	66 975
ASS DES CONCERTS DE L'AUDITORIUM (concerts du Kiosques)	9 000	9 000
CENTRE CULTUREL DE VILLEFRANCHE	434 400	420 900
CENTRE CULTUREL DE VILLEFRANCHE - personnels techniques	5 100	5 100
SECTEUR DES SPORTS	664 867	659 667
Basket Club de Villefranche	23 132	23 132
Basket Club de Villefranche - subv excep si maintien div sup	6 000	6 000
Basket Club de Villefranche - subv excep de montée en division sup		6 900
Cercle Sportif Villefranche	152 450	152 450
Club Bouliste	30 000	25 000
Club Bouliste - Grand prix national	3 000	2 000
Football Club de Villefranche	152 450	152 450
Football Club de Villefranche - subv excep si maintien div sup	45 735	45 735
Office des Sports - Centre Médico Sportif	16 000	16 000
Office des Sports - fonctionnement	10 000	10 000
Villefranche Hand Ball - Solde subv saison sportive 2008/2009	50 000	
Villefranche Hand Ball - Subv excep sur saison 2008/2009	16 100	
Villefranche Hand Ball - acompte saison sportive 2009/2010	50 000	
Villefranche Hand Ball - Solde saison 2009/2010		60 000
Villefranche Hand Ball - acompte saison sportive 2010/2011		50 000
Volley Ball Villefranche Beaujolais	110 000	110 000
SECTEUR PERSONNES AGEES	31 041	31 041
Association Résidence Albert Dubure	31 041	31 041
Association des Aides à Domicile	24 000	24 000
SECTEUR ENFANCE ET FAMILLE	573 600	536 600
Crèche Familiale de Belleruche "Les Petits Lurons"	222 600	185 600
Crèche Collective Ile aux Enfants	351 000	351 000
Association des Ludothèques de Villefranche	55 000	55 000
SECTEUR JEUNESSE ET INSERTION	100 970	183 450
Association l'Accueil		
> activités socio-éducatives Foyer l'Accueil	55 000	55 000
Association Courte Echelle		
> fonctionnement de l'association et divers	25 000	25 000
> Participation CLSH	20 970	19 700
> Participation CLSH (régularisation 2009)		3 750
SECTEUR AIDES AUX COMMERCES	0	40 000
Association "Les Calades"	0	40 000

VILLE DE VILLEFRANCHE SUR SAONE
BUDGET PRIMITIF 2010 "PARKING CHASSET"
fonctionnement

DOCUMENT SYNTHETIQUE
CONSEIL MUNICIPAL du 22 mars 2010

Annexe n°13

DEPENSES	Crédits 2009		B.P 2010	RECETTES	Crédits 2009		B.P 2010
011 Charges à caractère général	62 030,00		62 030,00				
6061 Fourn Non Stoc (Eau, énergie ..)	15 000,00		15 000,00				
6063 Fourn d'entretien petit équipement	500,00		500,00				
6064 fournitures administratives	450,00		450,00				
6068 autres matières et fournitures	1 700,00		1 700,00				
6152 entretien rép, sur bien immobiliers (dont 7000 peinture sols en 2007)	13 000,00		12 500,00	70 Produits des services, du domaine	106 000,00		88 000,00
61558 entretien rép, sur autres biens mobi	4 250,00		4 250,00	706 Droits d'entrée	106 000,00		88 000,00
6156 Maintenance	13 000,00		13 000,00	76 Produits financiers	0,00		0,00
6262 frais de télécommunication	2 700,00		2 700,00	766 gain de change			
627 Frais C.B.	1 600,00		1 200,00	77 Produits exceptionnels	145 000,00		130 000,00
6283 Frais de nettoyage des locaux	2 000,00		2 400,00	7718 Subvention d'équilibre et autres	145 000,00		130 000,00
63512 Taxe foncière	7 700,00		8 200,00	773 mandats annulés			
637 Autres impôts	130,00		130,00	778 autres produits exceptionnels			
012 Charges de personnel et frais as	63 000,00		64 260,00				
6215 Pers affectés à la collec de rattac	59 000,00		64 260,00	002 excédent antérieur reporté	7 603,78		8 463,79
6218 Autres personnel extér(remplac)	4 000,00						
66 Charges financières	55 838,39		31 036,46				
66111 intérêts des emprunts (réels)	63 000,00		26 256,50				
6611 intérêts des emprunts (ordre)							
66112 ICNE-rattachement	-7 161,61		4 039,96				
666 Perte de change			740,00				
67 Charges exceptionnels	50,00		295,00				
673 titres annulés	50,00		50,00				
675 Valeurs compt Immob rebut			245,00				
68 Dot. Aux amort. et provisions	48 396,00		48 396,00				
6811 dotation aux amortissement	48 396,00		48 396,00				
023 Virement à la section d'investiss	29 289,39		20 446,33				
Totaux	258 603,78		226 463,79	Totaux	258 603,78		226 463,79

Investissement

DEPENSES	Crédits 2009	reports	B.P 2010	RECETTES	Crédits 2009	reports	B.P 2010
001 deficit antérieur reporté	8 937,13			001 excédent antérieur reporté			5 670,74
1641 emprunts en euros	46 906,84		47 955,74	1068 réserves facultatives	35 000,00		33 000,00
1643 emprunts en devises	24 141,38		24 318,77	1643 emprunts en euros			
				2188 Mise au rebut de matériel			245,00
2131 bâtiments publics				28131 Amortissement bâtiment	44 535,00		44 535,00
2135 inst génér, agenc, aménag	32 700,04	32 700,04	2 783,52	28135 Amortissement matériel	1 353,00		1 353,00
2157 agenc, aménag matériel et outillage				28157 Amortissement matériel technique	50,00		50,00
				28183 Amortissement matériel agenc			
				28188 Amortissement autres immob corpor	2 458,00		2 458,00
				021 Virement de la section de fonctionnement	29 289,39		20 446,33
totaux	112 685,39	32 700,04	75 058,03	totaux	112 685,39	0,00	107 758,07
			107 758,07				107 758,07

BUDGET PRIMITIF 2010 "PARKING BOIRON"

CONSEIL MUNICIPAL du 22 mars 2010

fonctionnement

DEPENSES		Crédits 2009	BP 2010 ht	RECETTES		Crédits 2009	BP 2010 ht
011	Charges à caractère général	72 758,00	75 450,00				
6061	Eau	12 000,00	12 000,00				
6063	fournitures d'entretien et petit équipem	300,00	300,00				
6064	fournitures administratives	200,00	200,00				
6068	autres matières et fournitures	1 500,00	1 200,00				
6152	entretien rép, sur biens immobiliers	5 600,00	3 000,00	70	Produits des services, du domaine	53 000,00	60 000,00
61558	entretien rép, sur autres biens mobiliers	5 000,00	1 500,00	706	Droits d'entrée	53 000,00	60 000,00
6156	Maintenance	14 000,00	23 500,00				
6227	frais d'actes et de contentieux	22 000,00	22 000,00				
6262	frais de télécommunication	1 300,00	1 300,00	75	autres produits de gestion courante	0,00	0,00
627	Frais C.B.	858,00	1 000,00	758	prod divers de gest cour(ind sinistre)	0,00	0,00
6283	frais de nettoyage des locaux	3 000,00	2 000,00				
63512	Taxe foncière	7 000,00	7 450,00				
6282	Frais de gardiennage						
012	Charges de personnel et fr ass	33 000,00	36 500,00				
6218	autre personnel extérieur	33 000,00	36 500,00	77	Produits exceptionnels	237 000,00	215 000,00
				7718	subvention d'équilibre	237 000,00	215 000,00
66	Charges financières	108 162,93	104 997,56				
66111	intérêts des emprunts (réels)	105 662,93	102 636,76				
6611	intérêts des emprunts (ordre)						
66112	ICNE - Rattachement	2 500,00	2 360,80				
668	autres charges financières			.042	Opérations Ordre Transf entre sect	10 564,00	10 564,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	777	Quote Part Sub équip virée au résultat	10 564,00	10 564,00
678	autres charges except(sinistre)	0,00	0,00				
.042	Opérations Ordre Transf entre sect	79 092,00	79 099,00				
6811	dotation aux amortissements	79 092,00	79 099,00				
6865	dotations aux provisions			002	excédent antérieur reporté	7 190,53	14 962,60
023	Virement à la section d'investis	14 741,60	4 480,04				
Totaux		307 754,53	300 526,60	Totaux		307 754,53	300 526,60

Investissement

DEPENSES		Crédits 2009	reports	BP 2010 ht	RECETTES		Crédits 2009	reports	BP 2010 ht
OO1	deficit antérieur reporté	723 819,21		694 518,26	O21	Virement de la section de fonctionnement	14 741,60		4 480,04
13911	Quote part Subvention Etat	12,00		12,00	1068	réserves facultatives	39 000,00		23 000,00
13913	quote part subvention Département	10 552,00		10 552,00	1311	Subvention d'équipement -état			
1641	emprunts en euros	77 834,05		80 860,22	1313	Subvention d'équipement -département			
					1641	emprunts en euros	850 000,00	700 000,00	
2157	équipements	10 967,35	10 967,00						
2313	constructions	159 648,99	5 160,00	4 509,56	28131	Amortissement bâtiment	79 002,00		79 009,00
					28157	Amortissement matériel technique	90,00		90,00
totaux		982 833,60	16 127,00	790 452,04	totaux		982 833,60	700 000,00	106 579,04
			806 579,04					806 579,04	

VILLE DE VILLEFRANCHE SUR SAONE
BUDGET PRIMITIF 2010 CAMPING

DOCUMENT SYNTHETIQUE

Annexe n° 15

CONSEIL MUNICIPAL du 22 mars 2010

fonctionnement

DEPENSES	Crédits 2009		B.P 2010	RECETTES	Crédits 2009		B.P 2010
O11 Charges à carac général	55 389,99		13 049,00	70 Prod des dom et ventes diverses	49,00		49,00
60611 Eau et assainissement	14 450,00			70688 Autres prestations de services	49,00		49,00
60612 Energie - électricité	3 300,00			70878 Rembst frais autres redevables			
60613 Chauffage urbain	8 000,00			70878 Remb Fluides Log Camp Hors Sais			
60628 Autres frtures non stockées	2 875,07		1 649,00	75 Redevance fermier	42 245,00		26 000,00
60632 Fournitures petit équipement	100,00			752 loyers (log Camping Hors saison)			
60633 Fournitures de voirie				757 Redevances fermiers	42 245,00		26 000,00
6135 locations mobilières				et concessionnaires			
61521 Terrains	1 900,00		1 900,00	77 Produits exceptionnels	15 000,00		
61522 Bâtiments	1 400,00		1 400,00	774 Subvention exceptionnelle	15 000,00		
61558 Autres biens mobiliers				002 : résultat fonctionnement reporté	16 095,99		21 154,99
6156 Maintenance	1 250,00		600,00				
617 Etudes er recherche (étude DSP°	15 000,00		2 000,00				
6231 Annonces et insertions	2 000,00		1 000,00				
6262 Frais de télécommunications	786,00						
6281 Concours divers (cotisations)	200,00		200,00				
63512 Taxes foncières	4 128,92		4 300,00				
O12 Charges de personnel	18 000,00		13 000,00				
6215 Pers affecté par collect rattach	18 000,00		13 000,00				
65 Autres charges de gestion courante	0,00		0,00				
654 pertes sur créances irrécouvrables							
O23 virement à la section d'investissement	0,00		21 154,99				
totaux	73 389,99		47 203,99	totaux	73 389,99		47 203,99

Investissement

DEPENSES	Crédits 2009	Reports	B.P 2010	RECETTES	Crédits 2009	Reports	B.P 2010
2158 Autres Inst , mat et out tech			12 000,00	OO1 excédent invest reporté	4 092,80		8 992,80
2135 Inst Génér Agenc Aménagem	8 992,80	8 992,80	21 154,99	1068 réserves facultatives	4 900,00		
2135 Inst Gén Agenc Aménag Complém			23 852,21	O21 Virement de la section de fonct			21 154,99
				2762 Créances sur Droit à déductionTVA			10 852,21
				1316 SUBVENTION INVEST de la VILLE			25 000,00
totaux	8 992,80	8 992,80	57 007,20	totaux	8 992,80		66 000,00
		66 000,00				66 000,00	

VILLE DE VILLEFRANCHE SUR SAONE
BUDGET PRIMITIF 2010 "Résidence GEORGES MERARD"

DOCUMENT SYNTHETIQUE

Annexe n° 16

Conseil municipal du 22 Mars 2010

fonctionnement

DEPENSES	Crédits totaux 2009		BP 2010	RECETTES	Crédits totaux 2009		BP 2010
OO2 excédent de fonctionnement reporté	-		-	002 excédent antérieur (exc fonct du CA 2008)	7 840,66		37 971,69
O11 dépenses afférentes à l'expl courante	30 340,00		32 640,00	O17 produits de la tarification	343 038,22		311 441,92
O12 dépenses afférentes au personnel	287 367,58		273 700,61	7311 forfait global annuel des soins	56 014,63		39 582,34
O16 dépenses afférentes à la structure	84 350,00		85 473,00	7313 prix de journée héberg	287 023,59		271 859,58
				O18 autres produits de l'exploitation	49 246,58		42 100,00
				6419 Remboursement / charges de personnel	14 346,58		0,00
				747 subvention de la Ville	34 900,00		42 100,00
				O19 Prod financiers et Prod non encais	1 932,12		300,00
				777 reprises sur subventions	1 932,12		300,00
Totaux	402 057,58		391 813,61	Totaux	402 057,58		391 813,61

Investissement

DEPENSES	Crédits totaux 2009	Reports	BP 2010	RECETTES	Crédits totaux 2009		BP 2010
1392 Collectivités et établissements publics	1 932,12	-	300,00	001 excédent antérieur reporté	71 666,00		78 956,27
(21) Immobilisations corporelles	81 073,88	79 069,01	10 729,41	10222 complément dotation Etat	645,00		259,53
				10682 Excédents affectés à l'investissement			
				28 amortissements	10 695,00		10 882,62
totaux	83 006,00	79 069,01	11 029,41	totaux	83 006,00		90 098,42
			90 098,42				90 098,42

VILLE DE VILLEFRANCHE SUR SAONE
BUDGET PRIMITIF 2010 "Résidence ATHENA"

DOCUMENT SYNTHETIQUE

Conseil municipal du 22 Mars 2010

Annexe n°17

fonctionnement

DEPENSES	Crédits totaux 2009		B.P 2010	RECETTES	Crédits totaux 2009		B.P 2010
OO2 déficit de fonctionnement reporté	-		<u>2 817,78</u>	002 excédent antérieur (exc fonct du CA 2008)	<u>6 623,12</u>		-
O11 dépenses afférentes à l'expl courante	17 759,00		17 440,00	O17 produits de la tarification	230 593,88		235 737,44
O12 dépenses afférentes au personnel	247 518,00		250 272,66	7311 forfait global annuel des soins	46 330,75		42 646,83
O16 dépenses afférentes à la structure	38 510,00		39 277,00	7313 prix de journée héberg	184 263,13		193 090,61
				O18 autres produits de l'exploitation	66 500,00		74 000,00
				6419 Remboursement / charges de personnel			
				701 Produits-ventes de produits finis			
				747 subvention de la Ville	66 500,00		74 000,00
				7588 Autres produits divers / gestion courante			
				O19 Prod financiers et Prod non encais	70,00		70,00
				777 reprises sur subventions	70,00		70,00
Totaux	303 787,00		309 807,44	Totaux	303 787,00		309 807,44

Investissement

DEPENSES	Crédits totaux 2009	Reports	B.P 2010	RECETTES	Crédits totaux 2009		B.P 2010
1392 Collectivités et établissements publics	70,00		70,00	001 excédent antérieur reporté	32 079,22		33 915,93
(21) Immobilisations corporelles	35 599,22	33 964,73	3 569,05	10222 complément dotation Etat	260,00		211,58
				10682 Excédents affectés à l'investissement	-		
				28 amortissements	3 330,00		3 476,27
totaux	35 669,22	33 964,73	3 639,05	totaux	35 669,22		37 603,78
			37 603,78				37 603,78

VILLE DE VILLEFRANCHE SUR SAONE
BUDGET PRIMITIF 2010 "Résidence MA CALADE"

DOCUMENT SYNTHETIQUE

Conseil municipal du 22 Mars 2010

Annexe n°18

fonctionnement

DEPENSES	Crédits totaux 2009		B.P 2010	RECETTES	Crédits totaux 2009		B.P 2010
OO2 Déficit de fonctionnement reporté	0,00		0,00	002 excédent antérieur (exc fonct du CA 2008)	5 628,12		16 564,94
O11 dépenses afférentes à l'expl courante	88 100,00		83 800,00	O17 produits de la tarification	509 763,89		518 013,01
O12 dépenses afférentes au personnel	305 056,56		310 881,82	7311 forfait global annuel des soins	87 063,09		87 529,29
O16 dépenses afférentes à la structure	183 484,48		190 952,16	7313 prix de journée héberg	422 700,80		430 483,72
				O18 autres produits de l'exploitation	60 324,00		50 131,00
				6419 Remboursement / charges de personnel	4 805,18		0,00
				747 Subventions et participations	18 600,00		8 000,00
				7548 Autres remb de frais	37 724,00		38 531,00
				7588 Autres produits divers de gestion courante	4 000,00		3 600,00
				O19 Prod financiers et Prod non encais	925,03		925,03
				777 reprises sur subventions	925,03		925,03
Totaux	576 641,04		585 633,98	Totaux	576 641,04		585 633,98

Investissement

DEPENSES	Crédits totaux 2009	Reports	B.P 2010	RECETTES	Crédits totaux 2009	Reports	B.P 2010
13188 Autres subventions	26 000,00		0,00	001 excédent antérieur reporté	18 465,76		3 920,03
1392 Collectivités et établissements publics	925,03		925,03	10222 Complément dotation Etat	13 160,00		6 383,16
(21) Immobilisations corporelles	49 302,01	4 793,76	24 656,56	1023 Compléments de dotation	26 000,00		
				10682 Excédents affectés à l'investissement			
				13188 Autres subventions			
				28 amortissements	18 601,28		20 072,16
totaux	76 227,04	4 793,76	25 581,59	totaux	76 227,04	0,00	30 375,35
			30 375,35				30 375,35

VILLE DE VILLEFRANCHE SUR SAONE
BUDGET PRIMITIF 2010 "Restaurant MA CALADE"

DOCUMENT SYNTHETIQUE

Annexe n°19

Conseil municipal du 22 Mars 2010

fonctionnement

DEPENSES	Crédits totaux 2009		B.P 2010	RECETTES	Crédits totaux 2009		B.P 2010
002 Déficit de fonctionnement reporté	-		-	002 excédent antérieur (exc fonct du CA 2009)	4 580,56		8 871,23
011 dépenses afférentes à l'expl courante	72 896,26		80 657,59	013 Atténuation de charges	2 061,50		10 600,00
012 dépenses afférentes au personnel	68 489,56		76 279,18	6419 Remboursement / charges de personnel	2 061,50		10 600,00
65 autres charges de gestion courante	123,50		125,00	70 Produits des services, du domaine et ventes	85 720,00		94 241,60
67 charges exceptionnelles	0,00		0,00	7018 Ventes de produits finis	85 720,00		94 241,60
042 Opé. d'ordre de transferts entre sections	852,74		970,50	74 Dotations et participations	50 000,00		45 900,00
023 Virement de la section investissement			1 580,56	7474 Participations des communes	50 000,00		45 900,00
Totaux	142 362,06		159 612,83	Totaux	142 362,06		159 612,83

Investissement

DEPENSES	Crédits totaux 2009	Reports	B.P 2010	RECETTES	Crédits totaux 2009	Reports	B.P 2010
(21) Immobilisations corporelles + report 2009	5 315,35	4 138,35	3 542,85	001 excédent antérieur reporté	802,61		4 084,31
				10 Dotations, fonds divers et réserves	3 660,00		1 045,83
				10222 Complément dotation Etat	660,00		45,83
				1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	3 000,00		1 000,00
				040 Opé. d'ordre transferts entre sections	852,74		970,50
				28 Amortissements	852,74		970,50
				021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		1 580,56
				021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		1 580,56
totaux	5 315,35	4 138,35	3 542,85	totaux	5 315,35		7 681,20
		7 681,20				7 681,20	

I ACQUISITIONS

Désignation du bien	Localisation	Référence cadastrale	Origine de propriété Enregistrement et Publication Identité du cédant Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant (€) Date et n° du mandat
immeuble	598, rue Claudius Savoye	AV 105	08 et 12/01/09 23/01/09 n°467 ME COLOMBEL, notaire associé à Anse MME BRESSON/ Ville	Acquisition dans le cadre du projet de restructuration du quartier Troussier et de la mise en œuvre de la réserve V n°25 prévue à cet effet au Plan d'Occupation des Sols pour création d'une voie d'accès au quartier Troussier	230 000 23/01/09 n°222
Echange d'emprises de voirie rue Blaise Pascal	rue Blaise Pascal	Parcelles acquises par la Ville : AW 233, 236, et 245 Parcelles cédées par la Ville à CCI: AW 247 et 248	14/05/09 02/07/09 n°3367 ME TAITHE Echange Ville / CCI	Régularisation de la cession par la CCI à la Ville du tracé actuel de la rue Blaise Pascal et cession par la commune à la CCI de l'ancien tracé de la rue Blaise Pascal, après déclassement	échange sans soulte
immeuble (clinique esthétique)	310 rue des Jardiniers	AH 312	02/07/09 06/08/09 n°4126 ME INGELS SCI 310 rue des Jardiniers / Ville	La Ville de Villefranche a été saisie de l'opportunité de la vente de l'immeuble compris entre deux équipements publics à vocation scolaire et associative pour réalisation d'un multi accueil en Centre Ville.	466 000 06/07/09 n°4 842

II. VENTES

Désignation du bien	Localisation	Référence cadastrale	Origine de propriété Enregistrement et Publication Identité du cédant Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant (€) Date et n° du titre de recette
terrain 66 m²	646 route de Riottier	AO 477	05 et 06 /01/09 18/03/09 n°1561 Me HEILIGENSTEIN Ville /M et Mme LARGE	Dans le cadre de l'aménagement d'un parc public, il est procédé à une redéfinition des limites de propriété côté ouest en cohérence avec l'organisation de cet espace.	gratuit
terrain 2 135m²	1267, route de Frans	AS 128	09/04/09 22/04/09 n°2213 ME HEILIGENSTEIN Ville/CAVIL	Vente à titre gratuit à la CAVIL d'une emprise concernée par la mise en oeuvre de l'opération "La Sauvagère", étant précisé que la CAVIL prendra en charge la participation à la réalisation du futur rond point d'accès sur la route de Frans.	gratuit
Terrain 114 m²	47 rue de la Fraternité (angle rue Blériot)	AE 500	11 et 17/06/09 01/07/09 n°3336 ME HEILIGENSTEIN Ville/M.JP DEBEAUNE	Vente au riverain après déclassement d'un terrain, en vue de favoriser une opération d'aménagement privé permettant l'achèvement d'un alignement continu rue de la Fraternité et la valorisation du cadre environnant d'un quartier résidentiel.	4 560 16/07/09 n°1650
Vente délaissé de terrain (192 m²)	442 rue Pierre Berthier	AP 414	02/07/09 06/08/09 n°4150 ME INGELS Ville / Yani MICHEL	Vente à la propriétaire riveraine d'un délaissé de terrain.	10 000 17/08/09 n°1838
Vente terrain 72 m²	rue Danton	AD 685	25/11/09 07/01/2010 n°64 ME RENOUD Ville / Mme ESCOFFIER épouse TRICOCHÉ	Vente au riverain après déclassement d'une emprise de voirie correspondant à une ancienne portion de voie de circulation comprise entre la rue Schuman et la rue Danton	720 14/12/09 n°2836